



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Yèvre-Auron

Séance plénière de la CLE

Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2019

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron s'est réunie le 10 octobre 2019 à 9h00, en salle des délibérations de l'Hôtel du Département à Bourges.

Sur 43 voix que compte la CLE, 20 voix étaient présentes ou représentées (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu).

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du compte-rendu de la CLE du 26 février 2019
- Feuille de route 2019-2024 de la CLE
- Débat sur le prochain Programme de mesure de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne 2022-2027
- Programme d'actions 2020 de la CLE
- Demande de précision du protocole de gestion volumétrique
- Questions diverses :
 - Information sur les avis émis par le Bureau de la CLE
 - Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019
 - Questionnaire sur le rôle et le fonctionnement des CLE
- Etat de la ressource en eau
- Retour d'expérience sur le développement de nouvelles filières agricoles

Ouverture de la séance

M. VALLEE

Mesdames et Messieurs bonjour, merci à toutes et à tous d'être présents.

Je vous prie d'excuser : MM. CHITO, CROTTÉ, DUGLERY et GROSJEAN qui donne pouvoir à M. GOUGNEAU, le Président de la Fédération de pêche de l'Allier qui donne pouvoir à son homologue du Cher M. BARACHET, la délégation Centre-Loire de l'AELB excusée, le représentant du Préfet de bassin et Mme la Préfète du Cher qui donne pouvoir à la DDT du Cher, représenté par M. POITE.

Aujourd'hui nous allons aborder les thèmes suivants : l'approbation du compte-rendu de la CLE du 26 février, la feuille de route 2019-2024 de la CLE, le débat sur le prochain Programme de mesure du SDAGE, le programme d'actions de la CLE 2020, la demande de précision du protocole de gestion volumétrique, les questions diverses. Après nous parlerons de l'état de la ressource et nous ferons un retour d'expérience sur le développement de nouvelles filières agricoles.

1 Validation du compte-rendu de la CLE du 26 février 2019

M. VALLEE

Avez-vous des modifications à apporter à ce compte-rendu ? Je mets aux voix.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 Feuille de route 2019-2024 de la CLE

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

Présentation faite par l'animatrice

Animatrice

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur cette partie qui fait l'état des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire ?

M. BENOIT

Il y a des évolutions de prévu notamment au niveau de la CC des Terres du Haut Berry où la compétence eau potable et assainissement collectif va probablement basculer au 1^{er} janvier 2021. J'ai dit probablement, c'est soumis à un vote mais on y travaille très sérieusement.

Animatrice

En effet, c'est un état des lieux à l'instant T, le 1^{er} janvier 2019.

Reprise de la présentation

M. PIET

J'aimerais revenir sur le 1^{er} point c'est-à-dire « améliorer la connaissance des volumes prélevés par les usages non agricoles », je préférerais que ce soit mis en objectif dans la 1^{ère} période 2019-2021 et, vous allez sans doute en parler plus tard dans votre diaporama, faire un point sur tout ce qui est rendement des réseaux d'eau potable. Je pense qu'on perd, suivant les zones, énormément d'eau par les réseaux. Il est vrai qu'avec la période que l'on vient de passer, il faut mettre à plat beaucoup de chose et je pense que la perte en réseaux est importante, ainsi que l'amélioration des volumes prélevés par les usagers non agricoles.

M. VALLEE

Si vous en êtes d'accord, on peut faire remonter de point d'une étoile au niveau urgence.

M. PROFFIT

Evidemment on a vu encore cet été où on avait des problèmes de niveaux bas dus à la sécheresse et à la non-pluviométrie. En effet, il faut absolument soulager notre réseau d'eau potable qui est fragilisé par ce genre de fuite... ça va être une priorité pour le public.

M. POITE

Je voulais juste faire remarquer le nombre d'études qui sont prévues en 1^{ère} période par rapport à celles qui le sont en 2^{ème}. Il va falloir quand même choisir entre les deux, on ne pas pouvoir tout faire dans la 1^{ère} période 2019-2021.

Animatrice

Egalement, il me semble important de re-souligner que c'est le programme d'actions de la CLE. La CLE n'est absolument pas le seul acteur du territoire. Il y a énormément de travail mené aujourd'hui sur les réseaux d'eau potable ; peut-être que le service de l'eau du Conseil départemental peut en témoigner ? Des acteurs travaillent sur cette thématique, il semble important que la CLE vienne compléter les choses qui ne sont pas faites par ailleurs, ou appuyer certains points, mais ne pas faire à la place. Il y a aussi le rôle régalien, l'Agence de l'eau impose d'avoir un rendement de réseaux suffisant sinon il y a une majoration de redevance. C'est aussi pour ça que l'action de la CLE vient un peu plus en retrait sur ce thème et un peu plus en 2^{nde} période.

M. PIET

Au sein de la structure, est-ce qu'on peut avoir des informations sur les rendements des réseaux, je pense que vous avez ça.

Mme VILLEMEN

Juste pour compléter, s'il faut qu'on travaille avec la CLE du SAGE pour vous présenter un état des rendements des réseaux sur le territoire c'est tout à fait possible. Ces indicateurs sont renseignés par les collectivités dans l'observatoire de l'eau, donc cette donnée est facilement accessible. Après, il y a de nombreuses études patrimoniales qui sont lancées sur le Département du Cher dont on ne connaît pas encore les conclusions, les consultations et les études en sont à leur début, elles ont été lancées soit en 2018 soit cette année en 2019. Au niveau du Conseil départemental, on a un technicien qui sensibilise les collectivités sur la question du patrimoine et de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. Il va rencontrer les collectivités, les invite à se préoccuper de leur patrimoine et les oriente sur la nécessité, ou pas, de se lancer dans une étude patrimoniale sachant que, sur ce volet, les financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont très intéressants pour les collectivités qui souhaiteraient s'engager.

M. BENOIT

J'interviens en tant que VP du SMIRNE. On fait partie des collectivités qui ont lancées une étude patrimoniale sur tout le territoire du SMIRNE, dans le cadre du basculement de la compétence vers les collectivités type Communauté de communes en 2021. Le SMIRNE distribue 1,5 Mm³ d'eau par an, le rendement moyen du réseau du SMIRNE doit être autour de 65% ; un calcul rapide et simpliste de ce qu'on perd en eau au SMIRNE, c'est 35% d'1,5 M ça fait 400 000 m³. On est un peu dans ce rapport d'échelle. En plus si on consulte tous les RPQS, car chaque distributeur d'eau potable est censé faire un RPQS, on a les volumes d'eau distribués et on a le rendement des réseaux de chaque collectivité qui distribue, on a tous les moyens de savoir ce qu'on perd en eau au niveau des réseaux d'eau potable, il suffit de consulter les documents et on aura une idée sur le SAGE, de ce qu'on produit, de ce qu'on distribue et la différence c'est ce qui part. Sachant qu'il y en a une partie qui est utilisée par le service départemental d'incendie et c'est considéré comme des fuites quand c'est tiré sur les poteaux aujourd'hui dans les rapports. Aujourd'hui on a tout ce qu'il faut, il suffit de consulter les documents à notre disposition et l'étude sera relativement rapide et on pourra avoir un état des lieux des fuites sur le SAGE.

Animatrice

C'est un indicateur qui est prévu dans le tableau de bord de suivi du SAGE. C'est vrai qu'on prend du retard sur ce point car au mois de février, l'Agence nous a annoncé qu'il fallait faire une feuille de route sur 6 ans et qu'on n'avait pas prévu ça. Ce sont des indicateurs dont on dispose et je vous invite à consulter l'état des lieux du CTG2Q où ces indicateurs ont été renseignés pour justement cibler des secteurs prioritaires.

M. CREPIN

Il faut être très prudent avec l'analyse de ces documents concernant la rentabilité des réseaux d'eau potable pour les collectivités parce que vous avez déjà 5% d'erreur au niveau du comptage et comme ce qui vient d'être dit par rapport aux fuites et notamment aux prélèvements qui sont faits sur les bouches c'est considéré comme des fuites. En fait, le réseau ne fuit pas mais quand vous faites les proratas vous vous apercevez que votre rendement en eau potable est minoré tout simplement parce qu'il y a des prélèvements qui sont faits, des prélèvements légaux et ça rend la rentabilité du réseau mauvaise. Je pense qu'au-delà de tout ça, par rapport à l'eau potable, si on a des fuites c'est malheureux mais ça retourne au sol, c'est seulement des traitements d'eau qui sont embêtants. On a des usagers dans le milieu industriel, l'armement qui utilise de l'eau, est-ce que tous ces usagers, toutes ces consommations d'eau sont connues, parce que je n'en suis pas certain et notamment au niveau militaire ?

M. VALLEE

Il y a eu une étude de faite sur la base d'Avord, on a quand même des éléments assez précis sur ce qui est utilisé par le monde militaire.

Animatrice

La proposition d'inscrire en seconde période, c'est aussi que le CTG2Q aura permis de faire un bilan de toutes les connaissances et des priorités dans un premier temps. C'était pour dire ce sur quoi il faudra travailler dans la seconde période en fonction des éléments inconnus et pouvoir compléter le cas échéant.

M. VALLEE

Voulez-vous qu'on maintienne comme ça ou qu'on fasse monter d'un cran le sujet ?

Animatrice

M. POITE l'a dit, on est vraiment très chargé sur la 1^{ère} période ; souhaitez-vous balayer tout le tableau et revenir à la fin sur ces interrogations de priorisations quand on aura une vue d'ensemble de toutes les actions ?

Reprise de la présentation

M. PROFFIT

En effet ces programmes sont ambitieux et nécessaires je pense. J'émettrai un tout petit bémol, j'ai vu dans les lignes budgétaires un budget de 25 000 € pour l'étude d'évaluation de la gestion quantitative. A AREA, on a fait quelque chose : une étude d'impact. On a essayé d'approcher tout ça, il manque un zéro au budget prévu parce que pour désinfluencer des débits et des seuils en fonction de la climatologie c'est très compliqué. Il faut des logiciels, c'est assez lourd et donc cher. Une étude statistique, pourquoi pas, mais je ne vois pas comment on pourra désinfluencer directement avec une étude statistique ? Il faut faire attention aux résultats où on peut arriver, il faut avoir un truc très fiable. Je pense que ça peut être très intéressant mais il faut gonfler sérieusement le budget. En ce qui concerne l'étude d'impact sur les substitutions pour des prélèvements hivernaux, il faut absolument qu'on regarde parce qu'on a des projets qui sont en cours et je pense que ça peut être une des solutions.

Mme FORTUNE

Par rapport à cette étude sur d'éventuelles retenues de substitution, donc l'impact que ça aurait, je voudrais savoir comment il est envisagé de prendre en compte l'incertitude liée au changement climatique ? Pourra-t-on avoir aujourd'hui avoir des réponses fiables ?

M. CREPIN

Juste un mot par rapport à l'échéance 2019-2021, ça veut dire qu'aucune décision ne sera prise avant 2021 pour ce type de projet ou pas ? C'est-à-dire dans d'autres départements, ça fait 20 ans que des retenues collinaires ont été installées. Aujourd'hui ça a créé une diversité au niveau des productions agricoles de façon importante et nous on va encore perdre 3, 4 peut-être même 5 ans uniquement parce qu'on n'est pas capable de prendre des décisions rapides dans ce domaine !

M. POITE

Un élément de réponse pour M. CREPIN. Aujourd'hui il y a des volumes prélevables dans les règlements des SAGE, on n'a pas besoin d'étude complémentaire pour appliquer les règlements des SAGE. Par contre l'intérêt de cette étude, c'est de permettre d'affiner l'étude qui a été réalisée lors de

la mise en place du SAGE et son règlement, pour avoir des données qui nous permettront d'affiner et d'augmenter éventuellement les volumes hivernaux tels qu'ils sont prévus dans les SAGE. Après ça, le bureau d'étude sera également chargé évidemment d'interpréter le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne, mais avec toutes les précautions qu'il faudra prendre sachant que ce sont des prospectives. Cette étude est très importante surtout dans le cadre des subventions qui peuvent être données par l'Agence de l'eau dans le cadre du CTG2Q. Dans tous les cas, ces subventions ne pourront pas être données avant 2022 ou 2023 et on a besoin de cette étude pour affiner les volumes hivernaux, qui ont été approchés mais pas de manière suffisamment précise dans le cadre des études du SAGE par le bureau d'étude à l'époque.

M. VALLEE

Merci M. POITE. Je pense que dans tous les cas de figure, les seuils de prélèvement préconisés par le SAGE ne seront pas dépassés ni hivernaux, ni estivaux.

M. BENOIT

Concernant cette étude, je pense qu'il faut absolument la faire. Récemment le Conseil d'état a annulé un arrêté préfectoral en Charente pour la constitution de 8 retenues collinaires parce que le dossier n'était pas suffisamment étayé. Aujourd'hui je ne suis pas convaincu du bien-fondé des retenues collinaires.

Mme FOUTURNE

Effectivement c'est une question extrêmement complexe et il faut faire attention à ne pas tomber dans les pièges des fausses-bonnes idées c'est-à-dire que tout le monde pointe du doigt l'exemple exceptionnel de l'Espagne qui a réussi à capter sa ressource en eau de façon incroyable. Mais aujourd'hui, les études scientifiques qui sortent sur les bassins où il y a eu une multiplication des retenues, c'est justement qu'il y a une aggravation de la sécheresse au niveau du bassin ; c'est-à-dire que si chacun fait sa petite retenue dans son coin, potentiellement on aggrave la situation commune. C'est très important d'avoir une vision globale sur ces projets et de ne rien faire tant qu'on n'a pas une expertise solide et une vraie évaluation de l'incertitude puisqu'on sait qu'en changement climatique, la vraie question ne va pas être de pouvoir cerner la vérité, mais de savoir quelle marge de manœuvre on a.

M. VALLEE

On parle bien dans tout le débat de retenues collinaires pas de retenues de substitution.

M. CREPIN

Oui on parle bien de retenues collinaires. Ce que je veux dire c'est qu'on a déjà eu un échange dans d'autres commissions par rapport à cette remarque. Même si on prenait l'hypothèse, comme l'année en cours, un niveau de pluviométrie de 4 ou 500 mm, ce qui est pratiquement moitié de la pluviométrie normale, vous ne prélevez à l'échelle des bassins que quelques millimètres en hiver. Il faut arrêter la démagogie, on n'est pas en train de faire un prélèvement sur le milieu de façon excessive ce ne sont que quelques millimètres sur des surfaces de bassins ; il faut bien le comprendre et il n'y a pas besoin d'avoir des études pendant 10 ans ! Parce que ça fait un moment que l'on écoute ces discours en disant « on fait des études, on essaie de viabiliser les études précédentes ou tout au moins de les conforter », mais on ne fait que ça dans le département du Cher ! On n'avance pas depuis 20 ans ! A un moment donné il va falloir que quelqu'un prenne les rênes de tout ça et dise ça suffit, maintenant il faut impérativement qu'il y ait une politique de retenue d'eau dans le Département, c'est primordial.

M. BARACHET

Je pense qu'il va falloir envisager la réalité, c'est-à-dire changer l'agriculture et non pas adapter le milieu à l'agriculture actuelle, ce qu'on ne peut pas faire parce qu'on n'aura pas les volumes d'eau nécessaires. Lorsqu'on en retient et qu'on fait des retenues, on prive ceux qui n'irriguent pas d'eau et d'humidité dans les sols et on participe au réchauffement. Quand on parle de millimètres d'eau prélevés, c'est très important en fait. La priorité est quand même d'adapter les cultures au changement climatique et non le contraire. L'époque matérialiste qu'on a vécue a montré ses limites et il faut qu'on essaie de s'adapter.

M. PIET

Au mois de mai 2016, où Bourges baignait dans l'eau, je ne pense pas qu'il aurait été démagogique de prélever un peu d'eau pour mettre dans des retenues.

M. PROFFIT

Quand un irrigant arrose je ne suis pas sûr que ça assèche la partie superficielle du sol du voisin, je ne suis pas persuadé sur cette information. Par contre je suis d'accord avec Nature 18, il ne faut pas tomber dans les extrêmes, mais des deux côtés. Aujourd'hui, il faut absolument qu'on avance ; l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, elle se fait depuis toujours, elle continuera, c'est un peu plus compliqué que de le dire en commission. Ce n'est pas mono-factoriel, il faut faire très attention à ce que l'on raconte, on revient au débat d'il y a 10 ans, « Faites du sorgo mais pas du maïs » : ok, préparez des plateformes, on va vous livrer, sortez l'argent de votre compte en banque va falloir nous payer, car il n'y a pas de marché ou il y en a très peu. C'est très compliqué on travaille énormément dessus, on a beaucoup de réflexions. On a encore fait des réunions agricole-agricoles où on demande une perspective un peu plus loin que le bout de notre nez. Mais on ne renverse pas une tendance économique comme ça, et on a des familles à faire vivre, un territoire à faire vivre. Si tout est en friche ça ne fera pas très joli. Donc on essaie, on travaille dessus, on regarde l'impact du changement climatique *via* une hausse des températures mais nous avons ici un climat continental, donc nous sommes limités aussi par des fortes gelées printanières une fois de temps en temps, mais qui peuvent mettre en péril nos exploitations. Travaillons ensemble, arrêtons de nous quereller. Je pense que l'irrigation est un des facteurs où on peut faire avancer l'économie de nos territoires. On ne pourra pas construire des retenues partout, mais ça fait partie d'un maillon d'une politique rurale pour nos élus locaux, pour essayer de dynamiser leurs communes et avoir toujours cet esprit de ruralité et pas un esprit urbain dans nos campagnes.

Reprise de la présentation

M. CREPIN

Juste un mot sur Goule, nous avons il y a quelques années une commission qui avait été mise place justement pour encadrer et gérer ce lieu, est ce que c'est quelque chose qui pourrait re-voir le jour ou pas ?

Animatrice

Cette commission de travail avait abouti à un arrêté de gestion hydraulique du plan d'eau. Donc actuellement on est en lien avec l'exploitant et le délégataire sur place qui gère les vannes. Par exemple, pour ne rien cacher, la semaine prochaine on fait un petit point avec les services de l'Etat sur la possibilité cette année de faire un soutien d'étiage tardif en fonction du taux de remplissage de la retenue, de la vitesse de baisse actuelle, de la météo. Ce n'est pas si simple de mettre en place ce soutien d'étiage mais on y travaille. Si vous avez besoin qu'on fasse une réunion officielle sur place comme ça avait été fait, pourquoi pas. D'ailleurs, il faudra peut-être y revenir parce que cette gestion hydraulique génère d'autres questionnements, notamment les queues d'étang qui sont mises à nu, ce qui favorise le développement de saules, ce qui a un impact sur la biodiversité... Il y a toutes ces questions on y retravaillera le moment venu quand on aura suffisamment d'éléments.

M. CREPIN

L'intérêt, pour revenir sur cette commission, c'est que nous avons tous les acteurs autour de la table, M. BAREACHET était présent à l'époque, il y avait M. BOUTEVILLAIN (*OFB – ex-ONEMA*) qui était également autour de la table et d'autres. La vision de chacun n'est pas forcément la même mais c'est une richesse et je pense que c'est relativement intéressant que les décisions soient collégiales et non pas prises en petit comité restreint.

Animatrice

Le site a été classé espace naturel sensible, peut-être que Virginie VILLEMIN pourra vous en dire un mot. Il y a un comité de suivi du site avec l'ensemble des acteurs que vous venez d'évoquer, également les maires des communes en aval. Pour ne pas multiplier le nombre de commissions et réunions, ça semblait peu pertinent d'en rajouter. Vous nous confirmez M. BARACHET ou Mme FORTUNE qu'il y a bien des discussions sur le site, que les acteurs sont connectés ?

M. PIET

Je peux aussi en témoigner, avec le SIAB3A, on a quand même des échanges continuels sur le sujet. Vous avez oublié de citer l'activité tourisme qui est là lorsque qu'il n'y a pas de développement de cyanobactéries. Il y a davantage d'échanges aujourd'hui qu'il y a 4 ou 5 ans.

Mme VILLEMIN

Je me permets de compléter pour le Département du Cher sur la partie Goule. Effectivement il y a un espace naturel sensible sur ce territoire. Comme l'a souligné M. PIET, il y a aussi une activité touristique avec la base nautique et baignade. L'étang de Goule connaît depuis quelques années une problématique liée aux cyanobactéries. Le Département du Cher mène en ce moment une concertation et organise, des groupes de travail et de réflexion sur différents sujets pour améliorer la qualité de l'eau. Il y a effectivement la question du soutien d'étiage, mais aussi la qualité de l'eau sur ce plan d'eau qui est importante. On engage aussi des discussions, il y a eu mardi dernier un premier groupe de travail sur la partie gestion des queues d'étang et de la zone humide, et la semaine prochaine il y a un groupe de travail agricole pour essayer de regarder aussi par rapport au bassin versant si des actions pourraient être envisagées, lesquelles... Donc l'idée c'était de ne pas multiplier des réunions sachant qu'on a globalement souvent les mêmes acteurs autour de la table. Cécile m'avait interrogée sur le fait de remettre en avant ce groupe de travail Goule de la CLE, au niveau de la temporalité ça paraissait un peu compliqué de mener à bien l'ensemble de ces réunions et de ces concertations. Le SAGE est associé à l'ensemble des réunions du groupe de travail qui est fait sur la qualité de l'eau à Goule ; il est tout à fait envisageable à un moment donné quand on aura avancé un peu plus, qu'il y ait un retour d'expérience ou au moins un état d'avancement des réflexions qui soit partagé soit en Bureau soit en commission locale de l'eau.

Reprise de la présentation

M. PROFFIT

Je voulais revenir sur la définition de gestion de crise en cas de conditions climatiques exceptionnelles, c'est-à-dire cette année. Je l'ai déjà dit, je persiste et je signe : il faut absolument pour l'eau potable intégrer les puits d'irrigation en cas de secours. C'est-à-dire qu'on a des installations et ces installations, dans un cas exceptionnel, pourraient fournir de l'eau aux gens. Je sais qu'il y a plusieurs contraintes de qualité, de responsabilité etc. c'est justement lors de ces périodes plus calmes, qu'il faut y réfléchir pour qu'on puisse à un moment ou à un autre, en cas de crise forte et aigue, pouvoir utiliser ces puits d'irrigation qui de toute façon en période de sécheresse seront arrêtés au niveau agricole donc disponibles. Aujourd'hui, on a des technologies dans nos exploitations « de pointe » avec variateur de vitesse, régulation de pression, remise en marche automatique des puits qui peuvent être facilement sécurisés aussi. La sécurisation de l'alimentation d'eau potable pour la population est la priorité des priorités évidemment.

M. CREPIN

Juste un mot par rapport à ce qui vient d'être dit. Ce n'est pas aussi simple que ça, parce qu'autant techniquement l'agriculteur peut fournir de l'eau sur des forages qui sont relativement profonds à des administrés. Le souci, c'est que c'est de la responsabilité de l' élu et moi pour avoir sur ma commune des gens qui malheureusement ne sont pas reliés à l'eau potable, c'est très compliqué. J'ai contacté l'ARS, ça demande des précautions importantes au niveau du transport de l'eau avec des containers qui soient adaptés par exemple.

M. PROFFIT

Je parlais plutôt des puits qui sont proches du réseau, qui seraient « branchables », c'est pour ça que je demande une réflexion en amont parce que je suis conscient de ces responsabilités. Il vaut mieux réfléchir au protocole en amont que, comme cette année, être devant le fait accompli et ne pouvoir rien faire parce que justement les responsabilités des maires sont déjà énormes et fortement engagées.

Animatrice

L'ARS n'est pas présente aujourd'hui mais elle pourra témoigner et vous aussi acteurs dans la salle que la réflexion est en cours puisque le comité technique gestion quantitative du SAGE s'est réuni une 1^{ère} fois pour réfléchir à ces questions. On a la « chance » et la « malchance » d'être sur un territoire dépendant : on a la chance d'importer de l'eau de la ressource Loire, donc peu de risques sur le SAGE Yèvre-Auron d'être en rupture, à part quelques points localisés, et la « malchance » d'être exposé au jour où la ressource Loire sera impactée. Là, ça va être la grosse catastrophe. Une réflexion est en cours, notamment dans le cadre du comité technique gestion quantitative, et les échanges seront rapportés par l'ARS en temps voulu.

Reprise de la présentation

Mme FOURTUNE

Sur cette question de prise en compte des zones humides dans les PLUi, est-ce que c'est possible d'avoir un point très rapide sur ce qui est fait ? Parce que nous voyons passer beaucoup de PLUi, il y a des enquêtes publiques qui vont commencer très bientôt, je pense particulièrement à celui de l'agglomération de Bourges et c'est vrai que nous avons quand même un point d'interrogation sur la bonne prise en compte des zones humides dans ce document d'urbanisme.

Animatrice

L'inventaire des zones humides prioritaires du SAGE ayant été fait, il relève de la responsabilité des services régaliens de vérifier la compatibilité et la prise en compte de ce volet dans les documents soumis. Dans le cadre de l'action de la CLE, on a envisagé de faire une réunion d'information de l'ensemble des porteurs de ces démarches PLUiH et SCoT plutôt au niveau technique pour informer les techniciens qui accompagnent les bureaux d'études sur les outils existants, les enjeux etc... L'action de la CLE serait plus de la sensibilisation.

Mme FOURTUNE

Il faudrait le faire vraiment rapidement parce que les PLUi sont en train d'arriver. J'ai l'impression qu'il y a un peu de décalage. C'est effectivement intéressant de sensibiliser mais il ne faut pas que ça arrive trop tard parce que sinon les PLUi vont être partis pour 10 ans.

M. POITE

A propos des PLUi, PLUiH et SCoT, je ne suis pas spécialiste en la matière, c'est surtout le service planification de la DDT qui s'occupe de ça, mais nous apportons des informations sur les portés à connaissance Etat. Les collectivités peuvent indiquer dans leur PLUiH, leur PLUi les zones humides et les zones comme étant des zones interdites à tous projets, elles peuvent également laisser la latitude aux pétitionnaires des projets de faire des études complémentaires sur la localisation exacte des zones humides sachant que les inventaires ne sont pas très précis. De toutes les manières, un pétitionnaire, quand il aura un projet à présenter, il devra étudier la localisation des zones humides dans son projet. L'intérêt pour une collectivité d'interdire à toutes constructions une zone qui est certifiée zone humide c'est qu'il n'y aura pas de projet, il ne pourra pas y avoir de projet dans la zone. Par contre si la latitude est laissée au pétitionnaire de caractériser la zone humide ou pas, l'inconvénient c'est qu'il peut y avoir des projets sur des zones qui sont des zones humides mais sur lesquelles on devra travailler. Forcément on s'opposera ou bien on mettra en place la séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser) de la zone humide. Nous, les services de l'Etat, on préférerait que les collectivités interdisent toutes constructions dans les zones qui sont des zones humides à protéger pour éviter que les pétitionnaires fassent des études pour des projets dans ces zones, sachant qu'il y aura des problèmes par la suite. Evidemment les collectivités ont une latitude dans leur PLUi pour caractériser ou pas, interdire ou pas les constructions.

M. CREPIN

Juste un mot pour compléter, faisant partie de cette commission, la CDPENAF qui statue pour cette mise en place de PLUi dans le département, les zones humides sont classées en zones N. Donc de toutes façons, les constructions sont quasiment impossibles, sauf pour les forestiers et les agriculteurs en zones agricoles. L'identification aujourd'hui des zones humides et le bon vouloir de faire une trame verte et bleue sur un PLUi c'est le porteur de projet qui le met en place.

M. VALLEE

Je vous rappelle que le SAGE n'est en aucun cas décisionnaire dans les établissements de PLUi et que dans aucun cas on demande l'avis du SAGE pour la définition de ces PLUi.

M. CREPIN

J'ai justement échangé avec les services de la DDT pour savoir s'il n'était pas possible d'avoir un représentant de la CLE au sein de cette commission (CDPENAF). Maintenant ça va être un peu tard parce que les PLUi il y en a pratiquement plus à quelques exceptions près. C'est dommage de ne pas avoir de représentant de la commission locale de l'eau dans cette commission.

M. BENOIT

Souvent les PLUi sont instruits par des bureaux d'études et les bureaux d'études présentent un état des lieux au niveau des communautés de communes, à ce moment-là je pense qu'il faut intervenir sur la trame bleue, sur la trame verte puis que les gens qui sont partie prenante du territoire se manifestent et disent s'ils sont d'accord sur la présentation du PLUi. C'est ce qui s'est passé sur notre territoire, on a souligné l'importance de tenir compte des zones humides sachant que la zone humide

a une fonction, parce que bien souvent la plupart des gens considère la zone humide comme un repère à moustiques, Par expérience, c'était un PLU dans ma commune, on a présenté un PLU à la DREAL, il a été rejeté parce qu'on n'avait pas fait faire d'étude sur une zone humide en pleine forêt, C'est un exemple flagrant : les services de l'Etat vérifient un peu le travail des gens qui font l'instruction des PLU ou des PLUi. Il faut aussi que les acteurs locaux, c'est-à-dire les représentants des communes dans les communautés de communes, se manifestent pour qu'on prenne en compte les zones humides sur sa commune. Souvent quand elles sont connues, elles sont dans des zones où normalement on ne construit pas, mais il faut être un peu vigilant. Sur les zones humides, je pense qu'il y a de plus en plus de gens qui sont sensibilisés à cette notion et je pense que ça va plutôt dans le bon sens... Pour rassurer Nature 18.

Mme FOURTUNE

Ça va peut-être dans le bon sens mais pour nous c'est un peu contradictoire de voir que ça fait partie de la feuille de route du SAGE « Favoriser la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme » sachant que pour l'agglomération de Bourges, l'étude cartographique trame verte et bleue du Pays n'a pas été prise en compte. Ça pose des questions quand on sait que c'est un document qui a été financé par des financements publics.

Animatrice

L'action de la CLE est très limitée. A chaque fois que nous sommes sollicités sur un document d'urbanisme, je me déplace. On est écouté ou pas, c'est pris en compte ou pas, on n'y peut absolument rien. Le SAGE, M. VALLEE l'a redit, n'est pas personne publique associée dans les démarches des documents d'urbanisme. Je renvoie donc la balle aux services de l'Etat, cela relève du rôle régalién. Et comme l'a dit M. Benoit, c'est la conscience de chacun, de chaque élu. Il faut en effet augmenter la communication sur les services rendus par ces écosystèmes, c'est là où la CLE peut avoir une action parce que si on se rend compte qu'elles ont un effet bénéfique, elles seront mieux prises en compte.

M. BENOIT

Sachant que ça peut être un motif de refus du PLUi. Il faut que tout le monde prenne ses responsabilités, les gens qui doivent statuer sur le PLUi à un moment donné si toutes les conditions ne sont pas prises en compte à ce moment-là ils doivent donner un avis négatif, il faut que chacun joue son rôle.

M. CREPIN

Par rapport à la trame verte et bleue, ce n'est pas aussi claire que ça parce que c'est multifactoriel et il n'y a pas de règle réellement établie. Donc, si le porteur de projet a fait des études ou a inscrit un mouvement où l'intérêt écologique est vraiment valorisé et mis en place, je pense notamment à des haies qui peuvent faire l'objet de non-arrachage et autre, oui mais on ne peut pas le refuser si des mesures importantes n'ont pas été faites, ce n'est pas un motif de refus. Aujourd'hui on n'a pas refusé un PLUi pour ça.

M. VALLEE

Je pense qu'on déborde beaucoup des attributions du SAGE. On a un programme qui est très chargé alors je vous demanderai de laisser les PLUi de côté pour l'instant. Si vous souhaitez qu'on aborde cette question on peut faire une réunion exceptionnelle sur le sujet mais pour l'instant on n'est pas concerné.

M. PROFFIT

Je voulais revenir sur le point 4.2 qui est entre autre sur « Préserver et restaurer les lits mineurs des cours d'eau », je pense que c'est une action qu'il faut vraiment appuyer. Je sais que le SIVY le fait beaucoup, car en tant que riverain de l'Ouatier ils m'ont contacté. C'est une action qui est très importante et très bénéfique pour les écosystèmes. Il est vrai que dans les années 80, il y a eu un peu un massacre des cours d'eau. On le paye aujourd'hui en période d'étiage, où on a justement des débits de cours d'eau qui sont affaiblis, je pense, en partie à cause de ces fonds de rivières qui ont été abîmés, qui ne sont plus étanches.

M. DELEUZE

Il n'y a pas que le SIVY, il y a le SIAB3A fait également un gros effort.

Animatrice

Je le redis, la feuille de route c'est l'action de la CLE. Et effectivement, on a cette chance que le territoire soit pourvu de syndicats de rivières avec des contrats territoriaux actifs et qu'il y ait des actions réalisées. La question à se poser est : comment la CLE peut accompagner au mieux ces collectivités ? L'accompagnement pertinent semblait être : participer à la sensibilisation et accompagner sur le volet expansion de crues, qui était peu étudié pour l'instant, et accompagner sur ces réflexions d'amélioration de la connaissance.

M. VALLEE

Il va falloir expliquer aux gens qu'il y a 50 ans on a mis des sommes considérables pour redresser les cours d'eau, je prends l'exemple de l'Arnon et puis que maintenant on va remettre des sommes pour les restaurer. Les changements de dogmes doivent être accompagnés sinon on pense que c'est juste du gâchis.

M. PROFFIT

On a déjà fait à notre niveau, au niveau de la nation ce sont des sommes qui sont encore plus fortes où on change d'avis pas sur 30 ans, mais des fois sur quelques années ou quelques mois...

Reprise de la présentation

M. PROFFIT

Attention aux études de statistiques, je ne vois pas comment on peut désinfluencer les débits en fonction du climat puisqu'on a dit que c'était une étude à climatologie égale.

Mme FORTUNE

Je rejoins assez ce qui est dit, sur les statistiques. Le point de vigilance c'est que ce sont des méthodologies qui sont très difficilement appropriables par les acteurs parce qu'on ne comprend pas forcément d'où sortent les résultats. Ça peut créer du débat inutile autour des résultats qui satisferont peut-être plus ou moins les uns et les autres. Ça demande un gros effort de pédagogie pour être sûr que les résultats soient effectivement partagés et bien acceptés par tous les acteurs autour de la table, pour pouvoir baser dessus des vraies décisions.

M. PROFFIT

Et qu'on puisse s'en servir derrière, parce que je veux bien dépenser 25 000 € si ça apporte quelque chose.

M. CREPIN

Est-ce que ces obligations sont mises en place sur tout le territoire national ?

Animatrice

De quelles obligations parlez-vous ?

M. CREPIN

De l'ensemble de ce qu'on vient de voir. Est-ce que c'est spécialement réservé sur notre bassin ou tous les départements ont la même feuille de route. Est-ce que c'est une mesure nationale ?

Animatrice

Elaborer la feuille de route c'est demandé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ; donc tous les SAGE de Loire-Bretagne font cet exercice de feuille de route. Sinon, pour les actions et pour pousser un peu le bouchon, je dirais que vous êtes obligés de rien du tout : en phase de mise en œuvre du SAGE, on pourrait tout à fait considérer qu'on a un document stratégique, que chaque acteur est censé le prendre en compte, l'appliquer, être en compatibilité avec etc...et donc n'avoir qu'un volet régalién. Jusqu'alors, c'était le souhait des membres de la CLE de maintenir sur le territoire un volet développement des connaissances, de l'action, d'accompagner les acteurs sur ces questions ce qui se traduit par des engagements financiers en termes d'études, d'animation et d'actions de communication etc... En fait, je ne suis pas sûre d'avoir compris et répondu à votre question ?

M. CREPIN

Ce que je veux dire c'est que Loire-Bretagne prend ces dispositions, est-ce que sur les autres bassins, sur l'ensemble du territoire on a les mêmes objectifs et les mêmes obligations ?

Animatrice

L'objectif général est fixé par la Directive Cadre Européenne qui fixe l'atteinte du bon état des eaux. Donc oui, au niveau national et européen tout le monde est tenu d'atteindre le bon état des eaux, après chacun fait avec les thématiques de son territoire. Nous, le gros déficit c'est le volet quantitatif, on le voit dans le programme d'action de la CLE, on a beaucoup de choses sur ce volet mais on doit tous atteindre le bon état des eaux.

M. VALLEE

Si j'ai bien compris, si on ne fait pas de feuille de route, on a beaucoup de projets qui ne pourront pas être réalisés faute de subvention.

Animatrice

Tout à fait. Et toutes les Agences de l'eau ne font pas les mêmes choix par exemple l'Agence de l'eau Seine-Normandie a estimé qu'à partir du moment où un SAGE est en phase de mise en œuvre, il n'y a pas besoin de le faire vivre. Donc l'Agence de l'eau Seine-Normandie ne finance plus les cellules animation des SAGE. Collectivement, les acteurs du territoire trouvent souvent un grand intérêt à maintenir les cellules animation donc trouvent des solutions financières, mais c'est compliqué. C'est pour ça que je vous dis vous n'êtes obligés de rien, c'est un choix local, que vous menez dans le cadre de la CLE.

M. VALLEE

Je n'ose pas imaginer un SAGE sans cellule animation ; ça veut dire qu'il n'y a pas de SAGE s'il n'y a pas de cellule animation.

M. CREPIN

On en est tous conscient, mais ce que je veux dire c'est que si dans d'autres départements ils arrivent à fonctionner avec des investissements et du temps pas aussi important que ce projet très ambitieux, parce que honnêtement je pense qu'il ne va pas y avoir assez de jours dans l'année donc c'est encore de l'emploi supplémentaire, c'est des investissements supplémentaires, et je serai tenté de dire : quel résultat à la fin ?

M. VALLEE

De toutes les façons, l'emploi supplémentaire vient pour l'instant pour l'élaboration du CTG2Q, c'est ce qui nous prend une grosse partie du temps des collaborateurs. Une fois que le CTG2Q sera élaboré et signé, je pense qu'on pourra certainement respirer un peu plus.

M. PROFFIT

Il faut savoir que le CTG2Q c'est des questions transversales au niveau du SAGE où on re-balaye beaucoup d'items qu'on a vu passés ce matin.

Animatrice

D'où la forte implication souhaitée par la CLE dans cette élaboration.

M. VALLEE

On a été très gourmand en voulant faire un CTG2Q alors que beaucoup de territoires ne font que la qualité ou que la quantité.

M. PIET

Est-ce qu'on peut avoir un peu plus de précisions sur le « HMUC » ?

Animatrice

Une étude HMUC, Hydrologie, Milieux, Usages, Climat, c'est prendre en compte la ressource disponible et voir l'adéquation besoins-ressources en prenant en compte les tendances d'évolution climatiques, démographiques et économiques. Cela nécessite une réflexion, et ça ne sera peut-être pas pertinent de l'engager, parce qu'à l'échelle des 3 SAGE, il y a 3 SAGE approuvés, avec déjà du contenu. On a une chance c'est que le bassin du Fouzon, qui est un sous-bassin versant du Cher aval, fait l'objet d'une étude HMUC qui vient de commencer. On pourra s'enrichir de ce retour d'expérience pour mener cette réflexion à l'échelle de la Zone de Répartition des Eaux du Cher. Cette réflexion est à mener de façon globale avec les services de l'Etat pour juger de sa pertinence. Également je tiens à préciser, dans les documents que vous avez eus, vous n'avez pas forcément eu la colonne financeurs potentiels. L'Agence de l'eau souhaite faire apparaître cette ligne parce qu'il faut prendre conscience de la limite des bonnes intentions. Quand on voit qu'une étude HMUC peut coûter

600 000 € et qu'il reste 30% de financement à trouver, ça peut faire peser dans la réflexion de la décision de la mener ou pas.

Autre remarque, la Chambre d'agriculture du Cher et les irrigants agricoles ont demandé à ce que cette étude des effets potentiels de la substitution soit engagée en 2020, alors qu'elle avait été discutée plutôt en 2021, pour une question de timing avec le CTG2Q et les projets en cours.

M. VALLEE

Pour cette feuille de route avez-vous des modifications à y apporter donc s'il n'y en a pas nous allons passer à l'adoption y-a-t-il des voix contre cette feuille de route, des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

3 Débat sur le prochain Programme de mesure de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne 2022-2027

Présentation faite par l'animatrice

M. PIET

J'en parle souvent quand on est élu, on est là pour faire bouger les choses au moment où on est élu car on ne sait pas si dans 5 ou 6 ans on sera toujours élu. Chacun dans son domaine, doit faire un certain nombre d'actions. En plus aujourd'hui la vie est toujours en train de changer, est-ce que la communauté de commune d'aujourd'hui sera la même que celle de demain, dans 10 ans etc. Aujourd'hui il y a des compétences qui sont transférées certes, mais si on ne fait rien, dans 25 ans on sera toujours au même point.

Reprise de la présentation

M. PIET

Sur cet état de fait, il faut prendre ça avec des pincettes puisque les analyses physico-chimiques sont faites suivant des calendriers et la pluviométrie ou les débits d'eau peuvent être très aléatoires donc il ne faut pas regarder ça sur une année, il faut regarder sur un petit peu plus longtemps. La période que l'on vient de vivre en est le reflet donc il faut être très prudent que ce soit dans un sens ou dans un autre.

Animatrice

Ces états des lieux sont validés parce qu'ils reprennent 3 années de données pour essayer de dépasser les limites que vous évoquez. Parce qu'un prélèvement une fois sur une condition n'est effectivement pas représentatif, c'est pour ça que c'est sur 3 ans. Malgré tout, les moyens financiers de l'Agence sont limités et par exemple il peut n'y avoir qu'une seule pêche poisson sur les 3 ans.

Reprise de la présentation

M. PROFFIT

Je voulais revenir sur mon problème de statistiques et d'interprétation des données. On a eu un bel exemple, tu n'as pas fait exprès mais la 1^{ère} chose que tu as dite « il y a une dégradation » après tu as rajouté « il y en a deux qui n'ont pas été évaluées, peut-être qu'ils seront bons » dans ce cas il y aurait une stagnation. Attention à la statistique !

Reprise de la présentation

Animatrice

Pour l'Agence de l'eau, l'enjeu prioritaire sur le territoire du SAGE c'est la quantité d'eau parce qu'en plus sans quantité on impacte forcément la morphologie des cours d'eau et la qualité puisqu'on ne dilue plus les pollutions. Donc pour la CLE aujourd'hui, l'« urgence » pour les 6 années à venir dans le programme de mesures serait plutôt travailler sur ce volet quantitatif. Est-ce que vous partagez ce niveau de priorité ? C'est-à-dire est-ce que le volet quantitatif est le plus prioritaire, quel est l'objectif, selon vous à fixer sur le territoire ? Faut-il garder un niveau d'ambition très élevé et dire on atteint

toutes les masses d'eau en bon état ? Au niveau des actions, on vous a proposé quelques intitulés : réduire les pressions sur la ressource, les mesures d'économies d'eau dans tous les secteurs, l'adaptation des systèmes agricoles, la mise en place de ressources de substitution, la prise en compte du changement climatique dans toutes les politiques publiques du territoire et favoriser l'infiltration des eaux pluviales donc favoriser la recharge notamment sur les secteurs urbains.

M. PROFFIT

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui est marqué ; l'adaptation des systèmes agricoles aujourd'hui on y réfléchit fortement. Après, l'infiltration des eaux pluviales en secteur urbain, c'est un sujet qui me tient à cœur parce qu'on a beaucoup artificialisé le terrain. Vous prenez notre petite ville de Bourges et son agglomération ça fait combien d'hectares avec l'eau qui ne va pas à la nappe, comment on fait ? Est-ce que les eaux de STEP pourraient être utilisées ? Je rappelle qu'on jette directement dans la rivière. Je pense qu'il y a quelque chose à travailler là-dessus et qui pourrait aussi se coupler avec l'adaptation des systèmes agricoles, il y a un peu de réflexion à faire dessus.

M. VANBOSTERAULT

Je pense qu'il faut préalablement qu'on resitue un peu l'approche, dans le contexte global qui nous oblige : la Directive Cadre sur l'Eau avec des objectifs à atteindre à l'échéance 2027. Ça veut dire que l'Union européenne nous astreint à atteindre le bon état écologique des eaux sur l'ensemble des masses d'eau. Si cet objectif n'est pas atteint, la Commission européenne va tenter un recours au manquement auprès de l'Etat français. Cela va avoir un impact budgétaire, puisqu'il va y avoir des pénalités qui vont être au dépens de la France ; chacun va être impacté dans ses finances, les impôts vont augmenter, il va falloir financer cette situation. Il y a des choix à opérer ; la CLE du SAGE n'est pas le seul outil qui peut œuvrer sur l'amélioration de la ressource en eau au niveau qualitatif et quantitatif. Mais bien évidemment, on doit identifier les facteurs les plus déclassant et l'action doit se concentrer davantage sur ces facteurs pour pouvoir présenter en 2027 certaines améliorations sur certains compartiments des écosystèmes et du fonctionnement des milieux aquatiques et de l'eau.

M. PIET

Je reprends la remarque que j'ai faite en début de séance. Quand vous parlez du quantitatif, j'aimerais avoir une idée, même si ce n'est pas à la virgule, de ce que consomment tous les acteurs, que ce soit l'adduction d'eau, les industries, l'agricole.... On parle d'adaptation des systèmes agricoles mais je n'ai aucune idée de ce que représente l'irrigation au niveau d'un département comme le nôtre, je n'ai aucune idée, est-ce que c'est 5, est-ce que c'est 10 millions de m³ ?

Animatrice

Je n'ai pas le chiffre en tête là, mais je vous invite à aller sur le site internet du SAGE Yèvre-Auron ; on a mis en place une cartographie interactive et une des dernières qui a été mise en ligne reprends les prélèvements. Vous avez chaque point de prélèvement avec la quantité prélevée et vous avez la synthèse sur le SAGE Yèvre-Auron par usage. C'est mis à jour chaque année grâce aux données de la banque nationale des prélèvements sur l'eau.

M. PIET

On pourrait aller dans le même sens demander aux industriels d'économiser l'eau peut-être. Il y en a peut-être qui consomment énormément d'eau.

M. PROFFIT

Et on sait aussi qu'aujourd'hui on est dans l'obligation de mesurer les prélèvements d'eau qu'on fait dans le milieu, en agricole, en industrie. Est-ce que cette obligation est respectée par tous les préleveurs ? J'en doute un peu et j'ai peur que certains gros, gros préleveurs, faudrait qu'on sache un peu ce qu'ils prélèvent, ça serait bien aussi.

M. BENOIT

J'ai une question complémentaire justement sur les préleveurs. Aujourd'hui, quand on fait un forage domestique, on a obligation au moins de le déclarer en mairie. Une fois qu'on a la déclaration en mairie, on en fait quoi ? Parce que la mairie ne va rien en faire de la déclaration du forage, ce n'est pas à elle de le gérer. Aujourd'hui, j'ai un cas, j'ai une déclaration d'un forage que j'ai reçu en mairie, j'ai posé la question à la DDT, à l'ARS de ce que je faisais de la déclaration et personne aujourd'hui n'est en mesure de me répondre.

M. PROFFIT

C'est un forage à quel niveau, agricole, particulier ?

M. BENOIT

C'est un forage qui a été déclaré par le Département du Cher en compensation d'un agriculteur à qui on a dû prendre un morceau de terrain pour faire la rocade. Il devait avoir un forage dans le terrain, on lui en fait un dans le nouveau terrain qu'on lui concède, c'est un déplacement. Il n'empêche qu'aujourd'hui, j'ai une déclaration je ne sais pas quoi en faire. Quand on me dit qu'on veut gérer le quantitatif, il faudrait quand même, lorsqu'on oblige les gens à faire des déclarations qu'on sache : un, à qui le transmettre et deux, s'en servir. Au moins pour rentrer les données dans une base, qu'on sache s'ils prélèvent 20m³/an ou beaucoup plus. C'est une question connexe mais je pense qu'il faut qu'on arrive à récupérer ces informations parce que les petites consommations mises les unes au bout des autres peuvent faire des gros volumes.

M. PROFFIT

Alors sur les forages agricoles : pour irriguer il faut être attributaire d'un volume d'eau. L'attribution se fait via AREA Berry dont je suis le Président. A AREA Berry, on lui désigne un volume prélevable, définit par sous-bassin. Si les puits d'irrigation ne sont pas agréés par la DDT, il n'y aura pas de volume de toute façon. Par contre pour les puits de moins de 1000 m³ annuel, et je crois que c'est 6 ou 8m³/heure, qui sont dit « privés », là par contre je ne maîtrise pas du tout puisqu'il n'y a pas de volume agricole alloué.

M. DUPERAT

Il faut quand même se souvenir que, dans la plupart de nos villages jusque dans les années 50, les gens avaient leur puits. Avec l'adduction d'eau, il est évident que beaucoup d'habitants ont laissé les puits mais certains continuent encore à puiser pour arroser. Je pense que c'est très intéressant et qu'on peut le vérifier très simplement dans la mesure où sur les cadastres, on voit très bien où sont implantés les puits. Et je pense qu'on serait surpris de savoir le nombre de puits encore en fonctionnement qui puise de l'eau sans qu'on le sache. À mon avis, ça doit être encore important. Si on veut vraiment faire un inventaire précis de tous ceux qui prélèvent de l'eau ; il est évident que le berrichon va râler une fois de plus en disant «qu'est-ce qu'ils viennent encore nous contrôler » mais je crois aussi qu'il faudrait l'envisager dans les statistiques d'évaluation.

M. BARACHET

Je pense que « la prise en compte du changement climatique dans les politiques publiques » doit être mise un peu au-dessus de « réduire les pressions sur la ressource ». Il faut prendre en compte l'évolution des débits des cours d'eau, depuis qu'on les mesure on se rend bien compte que les débits ont constamment diminués, pratiquement depuis 2010 et c'est presque linéaire. Donc, les mesures à mettre en place pour conserver de l'eau pour les usages, dépendent de ce que l'on a. Je crois qu'ils prévoyaient 10 à 40% de diminution des débits des cours d'eau dans les années à venir. Je crois que ce n'est pas sur le SAGE Yèvre-Auron qu'il y a les plus grandes mesures sur le débit de cours d'eau, c'est sur le Cher. Depuis 64, c'est vraiment impressionnant parce qu'à l'heure actuelle on divise par 4 les débits d'étiage. Je n'avais pas vu les choses de cette ampleur, je l'avais vu moins je disais la moitié et en fait on divise par 4. Je ne sais pas sur les autres cours d'eau, il serait intéressant de regarder ça de près parce que les cours d'eau, pour ce qui nous concerne, c'est le débordement des nappes ; ça veut donc dire que les nappes apportent moins d'eau. Si on regarde au niveau national, les nappes et les cours d'eau ne représentent que 25 à 30% de l'eau qui est tombé. Le reste est pris par la nature. Donc on a très peu d'eau qui va sur les nappes et en réserve.

M. VALLEE

Merci pour les précisions.

M. POITE

Un complément d'information pour distinguer le forage proprement dit du prélèvement. Ce sont 2 procédures différentes qu'il faut distinguer. En ce qui concerne les prélèvements et, comme l'a dit M. PROFFIT, tout ce qui est inférieur à 1000m³, c'est de l'ordre de la déclaration auprès de la mairie, sans procédure à proprement parler auprès de la DDT. Ce qui est supérieur à 1000m³, c'est du régime soit de déclaration, soit d'autorisation et dans ce cas, il y a un dossier qui doit être préparé et présenté pour instruction à la DDT. Ensuite, en ce qui concerne les volumes, M. PROFFIT en a bien parlé, il y a des volumes prélevables qui sont prévus par les règlements, dans le cadre desquels il faut se glisser. L'OUGC AREA Berry, en ce qui concerne Yèvre-Auron, est compétent pour l'ensemble des

prélèvements agricoles. En ce qui concerne les industries, par sous-bassins il y a des volumes prélevables qui sont précisés dans le règlement du SAGE qui doivent être respectés. Il y a des secteurs où il n'y a plus grand-chose, il n'y a même quasiment plus rien. Et d'autres, où il y a encore de la possibilité mais ces volumes sont bien réglementés et doivent également faire l'objet de déclaration auprès de l'Agence de l'eau pour la redevance. Pour ce qui concerne les prélèvements particuliers inférieurs à 1000m³, les particuliers doivent installer un compteur, c'est impératif pour pouvoir prouver qu'on est bien en-dessous des 1000m³. Ce n'est pas explicitement prévu par le Code de l'Environnement d'installer un compteur mais le particulier doit pouvoir prouver qu'il prélève moins de 1000m³/an.

M. CREPIN

C'est vrai que par rapport à la gestion quantitative, si on va uniquement sur ce dossier, le micro forage aujourd'hui, ne fait l'objet d'aucune réglementation et je mets au défi quiconque de vérifier le débit des micro forages parce qu'il n'y a absolument aucun compteur. Dans le domaine industriel, j'ai cru voir passer (vous m'arrêtez Cécile si je me trompe) que l'industrie dans le département était peut-être le plus gros consommateur d'eau, il m'avait semblé avoir vu ça sur un graphique. Ce qui est dommage aujourd'hui, c'est qu'on ne soit pas capable de le dire. On est capable de dire au niveau des irrigants, parce que nous on travaille à ciel ouvert, ce que l'on consomme mais un industriel qui est fermé, c'est clos entre des tôles là personne n'est capable de répondre en 2019.

J'ai une autre interrogation ; quand je regarde l'évolution des masses d'eau de 2006 à 2017, je me dis à une unité, deux unités près, qu'est-ce qu'on peut conclure ? Est-ce qu'à un moment donné, on sera capable d'atteindre le bon état écologique de l'eau et est-ce que les instances souhaitent finalement qu'on atteigne ce bon état écologique, on peut se poser la question. En 11 ans, c'est une, deux unités d'amélioration et je rejoins ce qu'a dit M. PROFFIT tout à l'heure, on base ça sur des calculs statistiques. Là c'est peut-être un petit peu plus précis, mais ce n'est pas significatif alors que des mesures ont été faites, ont été prises, mises en place sur le terrain par toute la profession. Pour revenir à ce que disait Monsieur au niveau Européen, c'est quand même hallucinant de dire que la France a des obligations, je mets aussi au défi quiconque dans cette assemblée de me donner les mesures qui doivent être mises en place dans les pays de l'Est de l'Europe, est-ce qu'on est dans les mêmes mesures ? Je n'en suis pas certain !

Animatrice

Pour le 1^{er} point, au niveau industriel les graphiques départementaux que vous avez vu passer, ça dépend si on prend en compte les prélèvements pour le refroidissement des centrales nucléaires.

M. CREPIN

Excusez-moi mais on prend tous les prélèvements. Que ce soit les industries pour refroidir un réacteur nucléaire ou autre, on prend tous les prélèvements.

Animatrice

Je vous dis juste ce qu'il en est au niveau départemental ; au niveau du SAGE Yèvre-Auron à nouveau je vous renvoie vers le site internet, c'est très transparent vous avez tous les prélèvements. Donc les industriels ne sont pas les 1^{ers} préleveurs sur le SAGE Yèvre-Auron.

M. BARACHET

Ce n'est pas facile parce que ça serait gommer aussi les efforts que font les industriels parce qu'ils en font quand même. J'ai travaillé dans une entreprise, ils étaient passés de 6000m³/jour à 600m³/jour, il y avait quand même un progrès. Je me souviens, quand vous avez parlé de fuites, la ville de Bourges à l'époque (années 1990) a prêté son matériel pour limiter les fuites des réseaux de l'établissement où je travaillais. Donc il n'y avait pas rien qui se faisait. Un gros consommateur est sans doute lié à l'agro-alimentaire, c'est sans doute Rians qui consomme peut-être le plus sur le SAGE Yèvre-Auron. Les autres industries ça doit être assez modeste.

M. PROFFIT

Je vous rappelle, M. BARACHET, que les industriels ont fait beaucoup d'efforts mais il n'y pas qu'eux, ça je vous le rappelle. Moi qui suis riverain de Laiteries Triballat, ils consomment beaucoup d'eau, je pense qu'ils ont fait des efforts mais il y en a peut-être d'autres à faire.

M. VALLEE

Quand on a la facture de l'eau et qu'il faut la régler, je pense que tout le monde est d'accord pour faire des économies d'eau, que ce soit aussi bien nos agriculteurs que nos industriels.

Animatrice

Pour les éléments liés à l'industrie, ce n'est pas le préleveur majoritaire sur le SAGE Yèvre-Auron. Mais ils prélèvent et dans le cadre du CTG2Q on appuie pour que ce volet-là soit pris en compte. Même si globalement en termes de volume, ce ne sont pas les préleveurs principaux, les points de prélèvements peuvent être impactant.

Votre 2^{ème} question c'était sur l'état des masses d'eau souterraines; vous parlez d'unité, il faut relativiser car il y a des masses d'eau sur le territoire, ce qui est le cas sur la nappe d'eau du Jurassique supérieure, qui concentrent la majorité des usages, dont dépendent beaucoup d'acteurs économiques. Les irrigants agricoles captent quasiment exclusivement dans la nappe du Jurassique, donc si vous vous dites « on s'en fiche c'est une unité qui est en mauvais état et on ne cherche pas à atteindre le bon état sur celle-ci », c'est une profession entière que vous mettez à mal en plus des milieux naturels, puisque cette nappe alimente l'ensemble des milieux superficiels du territoire. Donc il faut relativiser sur « l'unité » masse d'eau, il faut voir laquelle c'est, ce que ça concerne et ce que ça impacte.

M. VANBOSTERAULT

Je pense qu'il faut qu'on ait des données objectives. En ce qui concerne les prélèvements industriels, je qu'il faudrait se rapprocher de l'UT DREAL et qu'on ait effectivement les chiffres. On le voit pour l'irrigation on a des chiffres objectifs donc il faut qu'on ait des chiffres objectifs pour l'ensemble des usages. On pourrait déjà travailler avec plus de sérénité et aussi d'équité. En ce qui concerne le droit de l'Union Européenne, il s'applique à l'ensemble des états membres, les 27 états membres doivent suivre les objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau. C'est une directive européenne, c'est-à-dire que c'est une norme où il y a une obligation de résultat. On confie à chaque État de mettre en œuvre le dispositif normatif le plus adéquat pour atteindre un objectif. L'Union Européenne ne va pas regarder ce qui se passe dans le détail, quel outil juridique, quel outil technique on a mis en œuvre, bien qu'il y ait eu des harmonisations sur les méthodologies d'évaluation notamment avec l'Italie, l'Espagne, les pays les plus proches, l'Allemagne et autre. En ce qui concerne l'évaluation des masses d'eau, on est sur des protocoles techniques dit standardisés, après il faudrait regarder de près où en est-on sur certains pays, notamment ceux de l'Est, où ils en sont sur l'état de leurs masses d'eau mais toujours est-il que l'échéance est en 2027 pour l'ensemble des états membres, date à laquelle il va falloir rendre des comptes.

Mme FOURTUNE

C'était plus une remarque générique sur ce qui est présenté. Par rapport à la priorisation, on comprend bien le besoin de mettre en avant certaines choses, parce que de toute façon on n'arrivera pas à tout faire. Donc une priorité sur le quantitatif, pourquoi pas vu les enjeux du territoire. Sur la façon dont c'est formulé, je rejoins ce qui a été dit, « la prise en compte du changement climatique de façon transversale dans les politiques publiques » nous faciliterait sans doute bien le travail si c'était fait réellement. « Favoriser l'infiltration des eaux pluviales » ça va de soi, pourquoi pas en secteur urbain et pas seulement en secteur urbain, ça passe aussi par du renforcement des trames verte et bleue...etc partout le lien avec les documents d'urbanisme est effectivement très important.

Par contre je suis un peu embêtée par l'identification, dès maintenant, de la mise en place de ressources de substitution comme un moyen déjà identifié. Il y a un exercice qui est en cours, qui est le CTG2Q, la priorité c'est les économies et dans un second temps, éventuellement étudier pour les secteurs où il y aurait vraiment des enjeux, que ce soit le secteur économique ou les localisations précises des projets si il y en a besoin. Pour le moment, on n'a pas encore finalisé les états des lieux de tout ce qu'on pourrait faire d'autre, donc ça m'embête que ce soit déjà mentionné ici. Quand on parle des zones humides, on a tendance à toujours les classer dans le côté qualitatif, ça me pose un problème parce qu'on sait que les zones humides, et la vie des sols en général, jouent un rôle énorme dans la question de la quantité d'eau disponible y compris pour l'agriculture. Je pense que c'est un sujet qu'il faut absolument identifier dès maintenant dans les actions qui pourront éventuellement être prises pour ce volet quantitatif.

M. CREPIN

Je voulais juste rebondir un peu sur la création de la substitution, on prend du temps pour prendre des décisions mais il faut que ce soit prioritaire et le mener de front, rien n'est acté mais il faut absolument qu'on avance, sinon on reprend encore 10 ans.

M. VALLEE

On a des quotas de prélèvement, donc on se fie à nos quotas hivernaux et estivaux et puis c'est tout. Pour l'instant ils ne seront pas encore remis en cause. Deux petites choses à vous dire, tout d'abord vous vous plaignez de ne pas avoir de données sur tous les prélèvements, je vous invite à consulter le site internet et surtout à venir aux réunions d'élaboration du CTG2Q où toutes ces choses vous seront expliquées, après vous ne pourrez plus dire que vous n'êtes pas au courant. On parle des gros préleveurs, des moyens préleveurs, des petits préleveurs, je pense qu'à la vitesse où va la nature, où va le réchauffement climatique, dans quelques années, on ne parlera plus de gros, de moyens ou de petits préleveurs, on ne parlera que de préleveurs, parce que je pense que chaque goutte d'eau sera très importante.

Animatrice

Si je dois résumer les débats, est-ce que la CLE est d'accord pour dire que le programme de mesures doit principalement comporter des actions sur le volet quantitatif ?

M. PROFFIT

En effet je suis d'accord le côté quantitatif est très important, le changement climatique, la restauration hydromorphologique par exemple c'est un des leviers pour tout ça on ne peut pas non plus le scinder ce n'est pas possible.

Animatrice

C'était plus sur le contenu parce que la rédaction est tout à fait libre. J'ai noté :

- bien souligner que les efforts d'économie doivent être faits sur tous les secteurs,
- que le changement climatique c'est la première des choses et
- ne pas oublier le reste du bassin versant et le rôle des zones humides sur ce volet quantitatif.

On a vu que dans le risque de non-atteinte du bon état des masses d'eau du territoire il y a la quantité, mais il y a aussi la morphologie et la continuité qui étaient juste en second plan. Donc les actions dans le cadre du programme de mesures doivent maintenir tout ce qui concerne le volet « restauration hydromorphologique » et « favoriser les actions multi-objectifs ». Et insister sur le conseil et la sensibilisation à l'animation ?

Mme FOURTUNE

Juste une petite question par rapport à ça vraiment très innocente : ça paraît évident quand on le lit comme ça de se dire qu'on va favoriser les actions multi-objectifs. Mais vu les freins qui ont été identifiés, est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux se dire on favorise les actions pour lesquelles simplement il y a une volonté locale ? Parce que concrètement, si on identifie les meilleurs projets du monde qui cochent bien toutes les cases mais que sur place, le propriétaire ne veut rien faire on va juste passer des heures et des heures d'ingénierie et pas pouvoir avancer à la fin. Or, il y a quand même des secteurs où il y a des volontés de faire. Donc même si ça coche qu'un seul des objectifs, est-ce qu'il ne faudrait pas juste prioriser les actions les plus faciles à faire ? Celles qui seront du coup les moins couteuses aussi en temps d'animation ?

M. VALLEE

Ce programme, seriez-vous d'accord pour l'adopter en apportant les précisions qui ont été données. Y-a-t-il des voix contre ce programme modifié ? Des abstentions ?

Ce programme qui sera légèrement modifié grâce à vos interventions est adopté à l'unanimité

4 Programme d'actions 2020 de la CLE

Présentation faite par l'animatrice

M. VALLEE

Avez-vous des amendements ou des modifications à apporter au programme d'actions 2020, y-a-t-il des abstentions ? Le programme d'actions 2020 de la CLE est adopté à l'unanimité.

5 Demande de précision du protocole de gestion volumétrique

Présentation faite par l'animatrice

M. CREPIN

Est-ce qu'il est possible de prendre un cas concret afin que tout le monde comprenne bien ?

M. POITE

Petit exercice : il faut prendre des chiffres assez simples. Admettons qu'on passe à la hausse, le seuil d'alerte avec 1000m³, on passe ensuite le seuil d'alerte renforcé et on atteint le débit de crise et il reste 500m³. Ça veut qu'il reste 500m³ à consommer quand vous avez passé le débit de crise. Vous avez arrêté l'irrigation sur votre exploitation, les seuils remontent. On repasse le seuil d'alerte renforcé, rien ne se passe on repasse à nouveau le seuil d'alerte et là, vous reprenez vos 500m³ qui n'ont pas été consommés au moment du passage du débit de crise et on augmente de 20% le volume de 500m³.

M. CREPIN

Prenons l'hypothèse où comme cette année ça ne remonte pas.

Animatrice

C'est que les milieux ne sont plus en capacité de fournir donc il n'y a pas de réattribution.

M. CREPIN

C'est là où le débat commence.

Aujourd'hui, comme toute entreprise que ce soit en agriculture, en industrie ou dans le commerce, à partir du moment où vous engagés des charges, il faut à minima que vous retombiez sur vos pieds. Un commerçant n'a pas le droit de vendre en-dessous d'un certain seuil, c'est la loi Gallant qui s'applique c'est comme ça. En agricole, on est un peu traité différemment, c'est-à-dire que les pertes et profit on s'en fout un peu et notamment des pertes. Qu'est-ce qui s'est passé cette année ? Nous avons eu effectivement tous les seuils qui ont été passés et l'arrêté préfectoral qui est arrivé environ au 13 juillet. Pour la culture de maïs c'est important cette date du 13 juillet parce que c'est le début voire pleine floraison. Les conditions d'hygrométrie que nous avons eues, que nous avons connues proches de celles du Sahel, nous sommes descendus dans certains endroits à 18% d'hygrométrie, sur la fécondation notamment le transport du pollen et la pose du pollen sur les soies il y a du mucus, si ce mucus a des conditions hygrométriques qui sont trop faibles, il n'y a pas de fécondation. Actuellement on n'est pas tout à fait en pleine récolte, parce qu'il y a un gros débat justement par rapport à qui va prendre quoi. C'est-à-dire, malgré la taille du maïs et la gestion raisonnée de certains, vous avez de très gros problèmes de fécondation. Alors je prends l'exemple par rapport à la gestion quantitative, aujourd'hui vous avez un arrosoir plein par exploitation, on se fiche de la taille de l'arrosoir, on a eu l'arrêté des 20% qui nous ont diminué le volume de l'arrosoir et ensuite chacun a géré son volume. Bon nombre était au 13 juillet, et peut-être même n'avait pas fini, à leur 2^{ème} tour d'eau. En maïs, ça veut dire qu'ils ont géré leurs cultures, leur volume d'eau et le 13 juillet, on leur dit « c'est fini vous arrêtez ». Aucune mesure de sauvegarde ! C'est-à-dire qu'on n'a pas essayé de faire une réunion de crise entre les irrigants, trouver une solution pour essayer de glaner quelques quintaux pour que vous ayez un retour sur investissement, ça n'a pas été fait ! Ensuite, vous avez l'assurance, on nous dit vous les agriculteurs vous êtes assurés en aléa climatique c'est l'assurance qui prendra en charge. Il faut savoir une chose aujourd'hui, tous les contrats d'assurance aléas climatiques pour les irrigants ne fonctionnent pas. C'est un gros débat national, parce qu'il y a une close dans les conditions générales des contrats d'assurance qui dit que toute directive administrative et notamment les arrêtés (exemple irrigation) rendent le contrat caduque. Alors pour sauver cet état de fait, je pense que si certaines communes peuvent être classées en catastrophe naturelle ou prise en charge dans le cadre du comité national de gestion des risques agricoles on minimisera le déficit mais si rien n'est fait c'est catastrophique ! Alors pour les prochaines années, et j'avais échangé avec la DDT par rapport à ça, je pense que si le niveau de seuil ne remonte pas et qu'il y a des cultures en place, il ne s'agit pas de viser l'exemple du maïs de viser 10 ou 12 tonnes, il s'agit simplement de retomber sur ses pieds. Il faut impérativement qu'il y ait une cellule qui soit mise en place pour pouvoir essayer de sauvegarder au maximum le produit de l'exploitation.

M. VALLEE

Dieu sait si tout le monde sait le prix que j'attache au monde agricole, mais je pense que cette année c'était impossible de demander plus à nos rivières.

M. CREPIN

Nous ne prélevons pas en rivières 1^{ère} chose et 2^{ème} chose sur l'ensemble du linéaire vous avez malheureusement des gens qui prélèvent à quelques mètres et il y en a d'autres qui prélèvent à 40-50 mètres.

M. VALLEE

Je pensais qu'il y avait eu des conseils de donnés pour cultiver moins de maïs, c'est mon avis je ne suis pas spécialiste du tout. Je croyais avoir compris ça. Quand on passe le long des champs de maïs et que ça ressemble à des champs de tabac c'est sûr que personne ne va rentrer dans ses frais.

M. PROFFIT

Je veux bien cultiver moins de maïs mais on revient toujours à l'éternel problème : on fait quoi à la place ? Du colza ? On n'arrive pas à le faire lever à l'automne. Du sorgo ? On n'arrive pas à le vendre. Du soja ? Il faut une irrigation au mois de septembre. On se mord un peu la queue... donc on réfléchit pour essayer de trouver une adaptation climatique à l'agriculture du département avec les spécificités des sols et du climat.

M. VALLEE

Quand tu vas de Levet à Bourges, que tu longes tous les champs de maïs qu'il y a, je ne pense pas que c'était une bonne solution de faire du maïs là.

M. PROFFIT

Ce n'était peut-être pas une bonne solution, mais on ne connaissait pas la climatologie au mois d'avril, par contre on savait que le colza n'avait pas levé. Donc il fallait remplacer le colza par autre chose. Il y en a qui ont joué le maïs ; normalement c'est vrai que régulièrement dans l'été on prend un ou deux orages. C'est pas des champs de maïs qui visent les 10-12 tonnes, c'est des champs de maïs qui visent les 7-8 tonnes et qui rentrent dans leurs frais et qui permettent d'avoir une rotation et participer au désherbage des champs avec une réduction de l'impact phytosanitaire sur ces parcelles. C'était un pari qui a été fait, l'agriculture ne fait que des paris climatiques. Malheureusement, on a un problème il faut qu'on arrive à s'adapter en visant de plus en plus juste.

M. VALLEE

Par contre, moi au mois d'août j'ai quand même vu des cultures de maïs en arrosage. Il y a bien dû avoir des cultures d'arrosées.

M. CREPIN

Justement le paradoxe dans le département c'est que je suis passé à Chavannes fin août et tous les arroseurs tournaient. C'est quand même impressionnant. C'est-à-dire qu'aujourd'hui je ne sais pas si vous imaginez les enjeux économiques qu'il y a sur tout le linéaire de l'Auron, tout le bassin Yèvre-Auron, ce n'est pas 10 000€ par exploitant, c'est en centaines de milliers d'euros. Je vais vous dire une chose : aujourd'hui et il faut que les choses soient très claires, l'agriculteur qui est dans ce cas ne va pas se laisser faire et ça va finir par voie de contentieux cette affaire. C'est clair et net !

M. VALLEE

Dieu sait si on se rend compte du mal être et du problème agricole, mais une chose est sûre c'est qu'on ne pourra pas demander beaucoup plus à nos ressources en eau que ce que l'on demande actuellement, c'est avéré. Quand on voit les bilans, tout ce qui est programmé à 15-20 ou 30 ans, c'est sûr qu'on ne pourra pas demander plus.

M. CREPIN

Ce qui faut impérativement voir dès l'instant que vous mettez une culture en place quelle que soit la culture, vous avez aujourd'hui des agriculteurs qu'ont mis en place des graines de carottes. Il faut savoir que pour faire lever une graine de carotte, il ne suffit pas que de l'arroser, il faut impérativement que vous ayez de l'hygrométrie au niveau de la plantule, si vous avez 35-40° avec une hygrométrie faible, votre graine va lever seulement elle va mourir. A partir du moment où les agriculteurs, qui généralement connaissent les problématiques environnementales actuelles, prennent le risque et se disent voilà, j'ai un volume qui m'est attribué, je connais la règle du jeu mais en aucun cas j'arriverai à une rupture totale, et surtout en pleine fécondation. Une rupture d'eau a des conséquences sur l'état sanitaire de la plante, c'est des plantes fragiles, c'est des grains plus petits, c'est des graines qui ne sèchent plus, c'est dire qu'aujourd'hui par rapport à l'an dernier vous avez des maïs dry, des maïs très précoces qui nécessitent moins d'eau. Le seul problème qu'il y a c'est que commercialiser et trouver une rentabilité efficace sur ces produits, il faut que vous soyez à 15 d'humidité. Aujourd'hui vous avez

des maïs, ces mêmes maïs qui étaient récoltés le 10 septembre l'an dernier, récoltés actuellement sont à 18-19 parce qu'on n'a pas nourri suffisamment et le grain n'est pas arrivé à maturité et ça, il faut bien que les gens le comprennent. J'ai contacté M. PROFFIT pour ça, ce que je demandais à l'époque c'était simplement une mesure de sauvegarde, pour éviter la catastrophe, mais on n'en a pas tenu compte du tout ni au niveau du syndicalisme, ni au niveau de l'Etat, ni au niveau de la Chambre et ni au niveau de la Commission Locale de l'eau.

M. VALLEE

Je pense que c'était une sauvegarde pour les plantes mais pas pour l'eau.

Animatrice

Il y a eu un certain nombre de dérogations cette année.

M. CREPIN

Vous aviez des gens qui malheureusement n'ont plus d'eau, évidemment qu'il ne faut pas arroser. Mais quand vous avez un forage à 50m ou à 40m vous n'êtes pas sur le lit de la rivière.

M. BARACHET

Erreur, vous avez parlé de Chavannes tout à l'heure. Chavannes, ils doivent être au moins à 80m de profondeur je crois, mais aussitôt qu'ils tirent, l'étang de Chavannes baisse de 20cm dans les jours qui suivent. On l'a remarqué sur beaucoup d'endroits même les puits profonds jouent sur la nappe et sur la rivière. Vous vidangez par le dessous. Sur l'Ouatier, les gens sont très mécontents, très remontés, je ne sais pas comment on va s'en tirer. Ils veulent justement qu'on attaque juridiquement, je ne sais pas ce que l'on va faire mais ça sera sans doute contre l'agriculture si ça continue. Alors il n'y a pas que vous qui êtes mécontents les autres aussi n'ont pas d'eau.

M. PROFFIT

Alors je suis d'accord, les autres n'ont pas d'eau, nous non plus. Je voudrais aussi rappeler que s'il n'a pas plu, ce n'est pas de la faute des agriculteurs. J'ai l'impression qu'on est responsable de beaucoup de choses à écouter certaines personnes. Il n'a pas plu, j'en suis le premier navré et le 1^{er} à en souffrir, sur les structures économiques mais indirectement sur toutes les familles qu'on fait vivre.

Mme FORTUNE

Je voudrais juste rajouter : vous avez l'air de découvrir cette situation. Concrètement, ça fait plusieurs dizaines d'années qu'on tire la sonnette d'alarme. Je sais que les écologistes, on n'est pas très bien vu, on est souvent pointé du doigt, dans les réunions on rigole bien quand on prend la parole. Depuis 15 ans, on aurait peut-être pu trouver ensemble des solutions pour améliorer l'agriculture et surtout les conditions dans lesquelles l'agriculture s'exerce. On sait qu'il y a des problématiques autour du libre-échange ; on sait qu'il y a des problématiques autour de la mise en concurrence généralisée ; ce sont des sujets sur lesquels on se retrouve en général. Peut-être qu'au moment de la négociation autour de la dernière PAC, les syndicats agricoles auraient pu porter ce genre de message, ce n'est pas tout à fait ce qui a été fait. La Politique Agricole Commune va bientôt être réformée, il y a sûrement de la marge de manœuvre là-dessus. Nous, on pense qu'au niveau des territoires en réalité on a beaucoup plus en commun que ce qu'on pense, mais il faut se poser les bonnes questions ; il faut se les poser maintenant d'urgence parce que ça fait 15 ans que nous, on les a mises sur la table.

M. SENNEQUIER

Je pense que ça fait aussi plus de 15 ans qu'on n'a rien fait au niveau des retenues de substitution. On est en plein dans le changement climatique, on savait de quoi il en retournait et on n'a rien fait et on est toujours en train de discuter. On peut revenir sur la diapo concernant la réattribution des volumes, je pense que ce n'est pas tout à fait ce qui avait été demandé. On prend uniquement la réattribution en cas de levée de débit de crise. Quand on est au débit de crise, il ne nous reste plus beaucoup d'eau. Si ce débit est levé, ça veut dire qu'il a plu un petit peu, on attend 7 jours éventuellement. Les quelques %, parce que nous sommes sur quelques pourcents qu'il reste à arroser, s'ils sont levés, s'il y a un besoin, ils vont être arrosés. Et tout le reste c'est du pipeau : remontée sur le seuil haut, de toute façon il n'y aura plus rien à arroser ; ajouter 1.1% à ce qui reste, 0 ça fait toujours 0. Par contre il n'y a aucune prise en compte si on est au niveau du seuil d'alerte renforcée. En fin de saison, si on arrive au seuil d'alerte c'est qu'il a plu énormément, en fait ça n'a pas de logique de terrain ce que vous avez fait.

M. CREPIN

Exceptionnellement cette année, il faut noter que le débit de crise a été atteint au mois de juillet, en discutant avec des gens, ça n'est jamais arrivé. Je rejoins ce qui a été dit mais malgré tout en volume, ce sont des volumes qui sont importants au 13 juillet, il ne reste pas 10% du volume, il reste un gros volume pour les gens qui ont gérés leur volume.

M. PROFFIT

Justement, il reste un gros volume et c'est là où je voulais en venir, l'irrigation est très fortement montrée du doigt sur les assecs de rivière. Quand vous arrêtez tout d'un bassin où il y a eu très peu de volume de consommé et qu'il y a un assec, je ne suis pas sûr que la cause soit l'irrigation. Il a sûrement en partie la détérioration des milieux. Quand les gens sont arrêtés début juillet, oui il y a des efforts à faire, oui on en a fait, oui on en fera encore, mais mince regardons un peu on n'est pas responsable de la pluviométrie !

M. VALLEE

Je n'ai pas encore entendu dire aujourd'hui que le monde agricole était responsable de la pluviométrie ou qu'il était le seul responsable des rivières qui sont assecs.

M. SENNEQUIER

Je voulais revenir sur des calculs tout simples. Si on prend 100% comme cette année on enlève 20%, si on n'arrose pas, il reste 80%, on n'arrose pas, on enlève 50% donc on arrive au seuil d'alerte renforcée pas loin de la crise, il ne reste plus que 40% du volume prélevable. Donc l'effort au niveau agricole a été quand même super important. Pour revenir sur des chiffres clairs, aujourd'hui sur les exploitations il manque 1000€ à l'hectare, donc vous multipliez par les hectares, vous avez des chiffres colossaux qu'aucune assurance ne pourra payer.

M. VALLEE

Ça c'est sûr, je suis entièrement convaincu par ce que vous venez de dire quant au déficit financier que le monde agricole aura à supporter.

M. CREPIN

Juste une remarque M. le Président si vous le permettez, concernant les volumes restants il faut savoir une chose c'est que sur cette gestion volumétrique, je reviens sur le cas de l'arrosoir : plus vous gérez, plus vous êtes pénalisés. C'est-à-dire que quelqu'un aujourd'hui qui va passer du seuil de débit d'alerte au débit de crise, il perd 50% de son volume restant on comprend bien les choses. Plus vous gérez, plus vous êtes pénalisés dans cette situation, ça n'incite pas les gens à gérer je vais vous dire ! Ce que ça incite à faire, ça incite à consommer un maximum d'eau avant d'atteindre les seuils. Est-ce qu'en 2019-2020 on doit toujours gérer l'eau de cette façon ? Je ne pense pas.

Mme FORTUNE

J'ai cru comprendre que dans la feuille de route il y avait une étude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique qui était prévue. Donc est-ce qu'on ne pourrait pas, plutôt que de prendre une décision aujourd'hui dans un contexte qui n'est pas très clair, repousser cette discussion à après que l'étude ait été présentée ? Puisqu'en réalité, si je comprends bien, c'était peut-être même la gestion volumétrique en elle-même qui pose problème parce que cette incitation est assez négative et c'est vraiment dommage d'en arriver là. Il faudrait justement que ce soit au contraire les agriculteurs qui font le plus d'efforts qui puissent en bénéficier de cette réattribution de volume, c'est peut-être justement fondamentalement qu'il faut revoir la gestion volumétrique dans sa pratique.

M. PROFFIT

Je pense que la gestion volumétrique n'est pas si négative que ça quand même. Il ne faut pas oublier qu'on a largement amélioré l'état de nos rivières. Vous parlez M. BARACHET de Colin, l'Ouatier, Langis et en autres de l'Ouatier. Au moment des « truites et du maïs » c'était la 1^{ère} opération qui a été faite dans les années 90, on avait des assecs de l'Ouatier qui étaient un peu plus fréquents qu'aujourd'hui. Aujourd'hui on a eu des assecs sur certaines portions d'autres non, mais on a eu des assecs sur certaines portions je vous rappelle sur un déficit de pluie qui était énorme.

Pour revenir à la décision qu'on doit prendre aujourd'hui, la levée de l'arrêté préfectoral en crise c'est une levée d'arrêté préfectoral, c'est une mesure d'équité on peut ré-arroser avec le volume restant au passage du débit d'alerte renforcée. Ensuite la réattribution des 20% c'est aussi une mesure positive mais avant qu'elle arrive... c'est bien ce que Cécile a dit on est sur des états de la ressource en eau qui sont bons. On ne met pas en péril la ressource en eau au re-franchissement du seuil. Je pense

qu'au aura des discussions sur la gestion volumétrique un peu plus tard mais sur cette décision ce n'est pas un bouleversement qui est réclamé, ça ne va pas changer énormément les choses.

M. VALLEE

Ce que je vous propose c'est que ce point n°5 soit reporté. Qu'on le fasse lorsque tous les problèmes liés à la sécheresse, je ne vais pas dire qu'ils seront oubliés mais c'est un sujet qui sera plus serein peut être dans 6 mois. Qu'en pensez-vous ?

M. BARACHET

J'y suis favorable, car en plus il y a l'arrêté cadre départemental qui va être discuté ; donc il ne faut pas qu'on aille devant avant l'arrêté cadre, il faut déjà qu'on en discute.

M. POITE

Je voulais parler de l'arrêté cadre sécheresse. On a eu une discussion en commission technique sur ces dispositions de franchissement à la hausse, mais il va y avoir des discussions également sur la révision de l'arrêté cadre sécheresse, ces discussions sont en cours et je pense qu'il y a des interactions entre les 2. Il faut absolument qu'on tienne compte de ce qui va être dit lors de cette révision de l'arrêté cadre sécheresse et réciproquement on ne peut pas travailler l'un sans l'autre.

M. VALLEE

Exactement, c'est bien ce que je pensais on reverra le sujet ensemble.

Animatrice

Juste une précision, M. POITE si on laisse le protocole tel quel, sera t'il intégré dans l'arrêté cadre sécheresse ?

M. POITE

Tout à fait, il est prévu d'intégrer le protocole de gestion volumétrique dans l'arrêté cadre sécheresse, c'est-à-dire qu'il va être intégré tel qu'il existe aujourd'hui.

M. SENNEQUIER

Donc la discussion se fait bien ici.

M. VALLEE

L'élaboration de l'arrêté cadre sécheresse se fait quand ?

M. POITE

Il est prévu qu'il soit signé à nouveau, au printemps 2020. D'ici là, il y a une réunion prévue début novembre ensuite il y aura une proposition d'arrêté cadre qui sera ensuite discutée. C'est vrai que la gestion volumétrique sera intégrée dans cet arrêté cadre sécheresse.

M. VALLEE

Oui je le conçois bien mais si on propose quelque chose en décembre- janvier ça peut être incorporé dans l'arrêté ?

M. POITE

Oui

Animatrice

Par contre on n'aura pas du tout mené l'étude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique. D'où aussi ma question en cellule sécheresse qui était de dire est-ce que l'arrêté cadre sécheresse est révisable ? Sous combien de temps ? Pour intégrer nos travaux le cas échéant. Parce que le précédent, ça fait 7 ans... C'est pour ça, il y a un timing à trouver parce que si on reporte sans arrêt nos discussions et ces modifications, on en vient aux situations décriées où on dit « pendant 10 ans il ne se passe rien ».

M. POITE

Ce qui est clair, c'est que l'arrêté cadre sécheresse on peut le modifier quand on veut. Dans les faits on ne le modifie pas tous les ans. Ce que je constate aujourd'hui c'est que la discussion n'est pas aboutie, c'est-à-dire ce que l'on présente aujourd'hui ne reçoit pas un consensus global de l'ensemble des acteurs, que notre réflexion qu'on a menée en commission technique, je pense qu'il faut qu'on la

reprenne apparemment, il y a quelques discussions sur les passages de seuil. Je ne suis pas sûr qu'on puisse dire aujourd'hui on va prendre telle ou telle disposition pour les passages de seuil à la hausse.

M. VALLEE

Moi non plus c'est pour ça que je proposais l'ajournement de la décision. Qui est pour l'ajournement de cette décision ? On se revoit rapidement pour en rediscuter tous autour d'une table.

M. PROFFIT

Je voudrais rappeler, il n'y pas de problème M. le Président j'ai voté pour l'ajournement, c'est une décision sur le franchissement de seuil ou c'est une remise en cause de la gestion volumétrique cette réunion ?

M. VALLEE

Pour moi c'est une réunion sur le franchissement de seuil.

M. PROFFIT

Je vois comment va tourner cette réunion, vous voyez comment sont les débats...

M. DUPERAT

Je rajouterai en complément que différents acteurs viennent avec des scénarios pas uniquement avec « c'est la faute à X, Y ou Z » mais avec des scénarios fiables et aussi dans le respect et l'écoute des uns et des autres et des intérêts des uns et des autres. Donc, je pense qu'on peut arriver toujours à un juste milieu c'est ce que l'on appelle le compromis.

M. CREPIN

Pour rejoindre ce que tu dis Bernard, c'est que ce qui est proposé n'est pas applicable sur l'année qui vient de s'écouler. On ne répond pas à la problématique de l'instant, on répond à une problématique mais pas à celle qui vient de nous arriver et je pense qu'il faut répondre à la problématique de ce qui nous est arrivé pendant le mois de juillet.

M. VALLEE

Et se projeter sachant que malheureusement c'est peut-être des choses qui je pense se reproduiront dans l'avenir.

M. PROFFIT

Vous voyez, en une phrase on n'a pas répondu à la question que vous avez posée, c'est-à-dire que le débat est reparti sur autre chose. Le scénario proposé là, c'est en cas d'année humide c'est quand il pleut, c'est l'opposé de ce qui se passe aujourd'hui. On n'est pas du tout dans un sujet d'actualité, on est dans un sujet d'actualité 2014 pas 2019.

M. DUPERAT

C'est pour ça que j'ai dit qu'il fallait des scénarios et je dis bien en tenant compte des uns et des autres. Ce qui me paraît très intéressant de vous dire parce que j'y participe, c'est d'aller au CTGQQ parce que là on avance sur beaucoup de domaines, si vous pouvez il faut y aller parce que là on est dans le concret

6 Questions diverses :

Information sur les avis émis par le Bureau de la CLE

Point reporté

Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019

Point reporté

Questionnaire sur le rôle et le fonctionnement des CLE

Animatrice

Vous avez un document qui a été transmis, c'est le Ministère qui a proposé ce questionnaire. Il demande une réponse unique par SAGE. Vu le temps imparti ce matin et vu que le délai pour rendre ce questionnaire c'est à la fin du mois, il est pré-rempli par M. VALLEE, et moi-même pour petite partie, je vous propose : que chacun en prenne connaissance et on va estimer que si au 25/10 personne n'a fait de retour c'est que vous partagez les éléments pré-remplis. Est-ce qu'on peut procéder comme ça ou pas M. VALLEE ?

Mme FOURTUNE

Si on fait des retours, comment sait-on que ce sera pris en compte et comment ça sera remouliné ? Moi ça me va bien de fonctionner par mail, mais si jamais il y a des retours qui ne vont pas dans le même sens comment on procède ?

Animatrice

Est-ce que vous autorisez le Président de la CLE à avoir un arbitrage ? (membres valident) Donc ce sera arbitré par M. VALLEE.

7 État de la ressource en eau

La présentation, faite par la DDT du Cher, est annexée au présent compte-rendu.

M. PIET

J'ai 2 petites remarques, ce n'est peut-être la bonne instance, est-ce qu'il sera possible d'avoir les dérogations qui ont été accordées et les volumes concernés ? J'ai été interpellé de voir de l'irrigation qui tourne toujours, entre autres à Saint-Baudel. On m'a expliqué que c'était en nappe profonde mais ce n'était pas une irrigation ponctuelle, c'était une irrigation continue. Je ne connais pas la différence entre nappe profonde et autre nappe.

M. POITE

C'est vrai il faut distinguer Yèvre-Auron des autres bassins. Le bassin Yèvre-Auron, l'irrigation est en gestion volumétrique à partir du moment où on a passé le seuil de crise, l'irrigation est terminée. Dans les autres bassins c'est différent. On distingue 3 nappes : de type A, en rivière ou nappe d'accompagnement, les nappes dites « profondes », le Jurassique et puis il y a les autres nappes dont on ne parle pas dans l'arrêté préfectoral, qui ne sont pas concernées par les restrictions. Parmi les mesures de restrictions exceptionnelles, on a mis en place des restrictions horaires, plus sévères que dans l'arrêté cadre sécheresse. C'est-à-dire que les restrictions horaires à l'irrigation vont concerner toutes les nappes y compris les nappes qui ne sont pas du Jurassique. Quand on est en nappe très profonde, il y a des forages qui sont à 90m par exemple qui ne sont pas dans le Jurassique mais dans des nappes en-dessous, l'arrêté cadre sécheresse ne les prend pas en compte. Cette année on les a pris en compte parce qu'on estime qu'elles ont quand même un lien avec les débits des cours d'eau d'une part, et d'autre part avec éventuellement l'alimentation en eau potable. Les connexions entre nappes, c'est extrêmement compliqué notamment sur certains bassins où il y a de nombreuses failles ce qui est le cas de Cher Arnon par exemple. On a un système de failles qui est extrêmement complexe sur Cher Arnon, beaucoup plus que sur Yèvre-Auron, et où les connexions entre nappes existent mais sont très mal connues. Il y a eu très peu d'études en la matière, je ne sais pas si dans la salle il y a des gens qui en savent un peu plus sur ces connexions, mais pour ce qui me concerne on n'a pas de connaissance suffisante pour les connexions entre nappes pour pouvoir dire, l'influence des nappes très profondes sur les autres, aujourd'hui on ne sait pas très bien.

M. PIET

C'est vrai que c'est quelque chose qui peut interpeller quand on sait que dans le département il y a une interdiction d'irrigation et qu'on passe dans des coins où ça arrose à plein.

M. SENNEQUIER

Je pense qu'il y a une mauvaise information, ce n'est pas le département qui est en alerte ou en crise mais ce sont des sous-bassins. Et même sur Yèvre-Auron, il y a le bassin de l'Auron, il y a l'Yèvre

amont, le Colin l'Ouatier... chaque sous-bassin est géré différemment en fonction de seuils de rivière. Quand on passe en voiture d'une vallée à l'autre ça peut peut-être choquer mais c'est comme ça et après quand on passe sur le bassin du Cher Arnon c'est encore autrement.

M. VANBOSTERAULT

Je vois « irrigation des golfs totalement interdite ». J'ai une information comme quoi les golfs recommenceraient à irriguer, comme quoi il y aurait eu des dérogations d'accorder à l'ensemble des golfs du département.

M. POITE

Aujourd'hui, il n'y a aucune dérogation d'accordée à l'ensemble du département. Les greens sont interdits d'arrosage aujourd'hui pour tous les golfs du département. Il y a eu une demande qui a été faite par la Fédération Française de Golf pour les 5 golfs du département à plusieurs titres : d'abord lorsqu'un green d'un golf n'est pas arrosé pendant plusieurs jours, il dessèche rapidement et le green doit être refait, ce qui entraîne des coûts excessifs pour les golfs qui peut entraîner un dépôt de bilan ou une cessation d'activité. On a répondu à la Fédération de golf en disant que compte tenu de la situation exceptionnelle du département, on ne pouvait pas accorder aujourd'hui cette dérogation et qu'il y a un accord cadre au niveau national entre les ministères agriculture et MTES avec les golfs et le ministère des sports pour l'arrosage des golfs en étiage. Les greens sont exclus de ces interdictions sauf en cas de mise en cause pour l'eau potable. Aujourd'hui dans le département, on est en situation extrêmement grave au point qu'on fait des points toutes les semaines à la Préfecture sur la situation de l'eau potable et on a donc répondu dans ce sens à la Fédération Française de golf, en leur disant qu'on ne pouvait pas accorder de dérogation actuellement aux golfs. On demande aux golfs de réfléchir pour l'étiage 2020 afin de faire des propositions pour qu'on puisse accorder éventuellement des dérogations en fonction des propositions qui nous seront faites.

M. CREPIN

Comment expliquez-vous M. POITE que fin août il y avait encore des parties vertes sur le golf de Bourges en face du Lac d'Auron.

M. VANBOSTERAULT

On les a pris effectivement en train d'arroser. Il y a eu des arrosages.

M. CREPIN

Il était bien vert, pour arroser du gazon et le rendre vert ce n'est pas 10mm qui vont suffire. Je veux bien que les restrictions soient appliquées dans le domaine agricole, mais c'est un peu scandaleux que fin août on ait un green qui soit vert. Quand vous dites qu'effectivement ça peut entraîner des dépôts de bilan parce que les terrains de golf ne sont pas arrosés par contre on ne se soucie pas du problème agricole, ça n'interpelle personne.

M. VALLEE

Je pense que s'ils ont été pris à arroser, ils ont été verbalisés en conséquence.

M. VANBOSTERAULT

Alors les enquêtes judiciaires sont en cours, je ne peux pas en parler ici mais quels que soient les usagers dès lors qu'il y a une infraction qui est constatée le principe de l'équité fait que nous intervenons. Il n'y a pas un usager plus contrôlé qu'un autre.

M. POITE

C'est ce que je disais, il y a eu un certain nombre de contrôles qui ont été effectués dans le département par les services, que ce soit par le service de l'AFB ou les services de la DDT et des procès-verbaux sont en cours de rédaction, les instructions judiciaires sont en cours.

M. CREPIN

Par rapport aux catastrophes naturelles, le Président peut répondre également, est-ce que vous pensez que certaines communes ou peut-être le département peut être classé en catastrophe naturelle par rapport à ce qui s'est passé cet été ?

M. VALLEE

Il y a des communes qui sont classées catastrophe naturelle ne serait-ce que pour les problèmes de lézardes sur les maisons, les terrasses fendues, maintenant je ne peux pas te dire si ça sera pareil

pour tout ce qui est production agricole, ça je ne sais pas. Ce qui est sûr, je prends la commune de Saint-Doulchard il y a deux ans elle a été classée en catastrophe naturelle, la demande sera faite cette année, il y a des fissures dans les murs où on peut y glisser quasiment la main dedans à certaines maisons.

M. CREPIN

Est-ce que la Commission Locale de l'Eau peut se positionner par rapport à ça et en faire la demande ?

Animatrice
J'ai des doutes.

8 Retour d'expérience sur le développement de nouvelles filières agricoles

Animatrice

On avait prévu une dernière intervention parce qu'en Bureau de CLE ça avait semblé important et au vu des débats aujourd'hui aussi, c'était de vous proposer un retour d'expérience sur la diversification des systèmes de cultures c'est ce que disait M. PROFFIT, faites autre chose que du maïs mais quoi. Vue l'heure tardive, l'intervenant Thomas BEILVERT propose de reporter, est-ce que la Chambre sera d'accord pour revenir une prochaine fois. On reporte.

Point reporté

Animatrice

Quelques dates pour le CTG2Q et je vous invite à aller sur le site internet du SAGE et à télécharger l'état des lieux avec toutes les données.

- **vendredi 18 octobre** à 9h une table ronde « eau et collectivités », les personnes ciblées ont reçu des invitations mais si vous souhaitez venir, n'hésitez pas à contacter Perrine VADNAL ou moi-même.
- **4 novembre**, il y a une table ronde « eau et industries ».

Il y aura des tables rondes avec la profession agricole un petit peu plus tard et pour votre information nous nous voyons dans le cadre du SAGE Yèvre-Auron pour le rendu de la phase 1 de l'étude ZEC avec les personnes concernées le **jeudi 14 novembre**.

Liste des personnes présentes ou représentées lors de la séance du 10 octobre 2019 à Bourges

1^{er} Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Représentants des communes :

M. DELEUZE (Maire de Verneuil) - Vice-Président de la CLE
M. CHALOPIN (maire-adjoint de Berry-Bouy)
M. CREPIN (Maire de Parnay)
M. GOUGNOT (Maire de Farges-en-Septaine)
M. GROSJEAN (Maire de Baugy) – pouvoir à M. GOUGNOT
M. LAMY (Maire de Sainte Solange)

Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. BELLERET Conseiller départemental du Cher)
M. VALLEE (Conseiller départemental du Cher) - Président de la CLE

Représentants des Communautés de communes, des syndicats :

M. BENOIT (Président du SIVY)
M. DUPERAT (Vice-président du SCB) - Vice-président de la CLE
M. PIET (Président du SIAB3A) – pouvoir à M. BENOIT

2^{ème} Collège : rep. des usagers, d'organismes professionnels et d'associations

Mme DUBOIS représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher
M. PROFFIT Président d'AREA Berry
M. SEYTEL représentant la Présidente de l'Union départementale des Syndicats des Irrigants
Mme FORTUNE, représentant le Président de Nature 18
M. BARACHET, vice-président de la FDAAPPMA du Cher
M. GUINOT (FDAAPPMA de l'Allier) – pouvoir à la FDAAPPMA du Cher

3^{ème} Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics

M. POITE représentant la DDT18
Mme la Préfète du Cher – pouvoir à M. POITE
M. VANBOSTERAULT représentant le Directeur Régional de l'AFB

Absents excusés :

M. CHITO (Conseiller départemental de l'Allier)
M. CROTTÉ (Conseiller régional Centre Val de Loire)
M. DUGLERY (Conseiller régional Rhône Alpes Auvergne)
M. le Préfet de l'Allier

Assistaient également :

Mme BONNIN (Chargée de mission rivières, SIAB3A)
M. JOLIVET (Chargé de mission rivières, SIVY)
Mme VILLEMIN (Cheffe du service de l'eau, Conseil Départemental du Cher)
Mme FALQUE (Animatrice du SAGE Yèvre Auron, EP Loire)